



REPUBLIQUE DU BURUNDI  
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME  
(CNIDH)



**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DES STAGIAIRES**

**Référence : REC 2026/04/EPD-AHEAD/CDD**

**Poste : Stagiaires au projet « EPD-AHEAD »**

**Durée du contrat : 6 mois**

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) dans son Plan Stratégique 2024-2027, Axe 4 relatif à la Consolidation du développement institutionnel de la CNIDH et de son positionnement stratégique, compte renforcer son développement dans ses capacités de fonctionnement. Parmi les domaines où la CNIDH nécessite le renforcement se trouve le secteur de la ressource humaine. Ce renforcement va de pair avec la promotion des droits de l'homme à travers des formations.

Dans ce cadre, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, a obtenu de l'European partnership for Democracy, un financement pour la mise en œuvre du projet « Renforcement des Capacités Institutionnelles et Opérationnelles de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'homme (CNIDH) ». Une partie des fonds sera allouée au recrutement et à l'encadrement, pour une durée de six (6) mois, des jeunes stagiaires professionnels pour permettre une large ouverture à l'apprentissage pratique de la promotion et de la protection des droits de l'homme. La CNIDH vise un apprentissage sur terrain de la protection et la promotion des droits de l'homme. La CNIDH espère qu'à la sortie du stage, ces stagiaires auront intégré les notions et le mode de promotion et de protection des droits de l'homme et seront en outre, des bons promoteurs et protecteurs des droits de l'homme dans leurs milieux professionnels respectifs et dans le pays.



La CNIDH compte organiser ce service de stage (Internship program) et admettant deux groupes de 10 stagiaires suivant la procédure interne d'acceptation. Ces stagiaires seront affectés dans les différentes antennes provinciales de la CNIDH pour une durée de 6 mois.

Le stage répond aux termes de référence suivants :

## **1. La définition du poste**

### **1.1. Profil**

- a) Disposer d'une connaissance en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, en général, des réfugiés, personnes déplacées internes et rapatriés, ainsi que des apatrides, en particulier ;
- b) Etre apte à documenter avec diligence des cas de violation des droits de l'homme et à formuler des recommandations pertinentes en rapport avec les cas reçus ;
- c) Etre organisé et apte à conduire des activités de promotion des droits de l'homme ;
- d) Avoir des aptitudes à rédiger des rapports et à bien communiquer ;
- e) Connaître le contexte social et politique du Burundi ;
- f) Etre apte à travailler sous pression et dans une situation d'urgence ;
- g) Etre apte à travailler dans un environnement multiculturel et multidisciplinaire ;
- h) Ne pas appartenir aux organes dirigeants d'un parti politique et ne pas afficher son appartenance politique ;
- i) Etre capable de tenir en bon état et à sauvegarder les équipements et le patrimoine d'une organisation ;
- j) Etre apte à travailler avec un minimum de supervision ;
- k) Etre apte à respecter et faire respecter l'éthique et les valeurs de la CNIDH ;
- l) Etre discrétionnaire et de bonne vie et mœurs.

### **1.2. Conditions à remplir**

- a) Etre de nationalité burundaise ;
- b) Etre titulaire au moins d'un diplôme universitaire, au moins Baccalauréat ;
- c) Etre âgé-e de 35 ans au maximum au moment de la soumission du dossier ;
- d) Accepter d'être affecté au sein des antennes provinciales de la CNIDH situées à Bujumbura, Butanyerera, Gitega, Burunga et Buhumuza ;
- e) Justifier d'un intérêt dans des activités du domaine des droits de l'homme ;



- f) Justifier d'une parfaite connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, power point, internet, etc.) ;
- g) Parler couramment le Français. La maîtrise de l'Anglais et du Kiswahili constitue un atout.

### **1.3. Responsabilités**

Sous la responsabilité du Président, l'encadrement direct du Chef d'Antenne du ressort et la supervision du Secrétaire Général, le stagiaire retenu devra :

1. Accompagner et assister le Chef d'Antenne régional de la CNIDH dans toutes les activités relatives à la promotion et la protection des droits de l'homme ;
2. Appuyer le Chef d'Antenne dans la planification journalière, hebdomadaire et mensuelle des activités de la CNIDH à réaliser ;
3. Identifier le droit et les textes juridiques nationaux, régionaux ou internationaux violés ;
4. Collecter des informations sur les saisines parvenues à la Commission et assurer la transmission au Chef d'Antenne ou à toute personne de la CNIDH qui l'a mandaté(e) à le faire ;
5. Appuyer le Chef d'Antenne ou la Commission dans l'organisation des activités de promotion et protection des droits de l'homme ;
6. Participer à des réunions organisées par les partenaires locaux où il(elle) est mandaté (e) et en faire rapport à la CNIDH ;
7. Appuyer le Chef d'Antenne ou la Commission dans la production des rapports requis ;
8. En l'absence du Chef d'Antenne, assurer la permanence de l'Antenne tout en se réservant de prendre une décision ;
9. Mener toute autre tâche que lui assigne la CNIDH.

## **2. Dépôt de la demande et documents à fournir.**

Les demandes sont ouvertes à tous les citoyens burundais.

### **2.1. Les documents à fournir**

1. Une lettre manuscrite de motivation en Français adressée au Président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme ;



2. Copie (s) de Diplôme (s) certifiée (s) conforme (s) à l'original ;
3. Un Curriculum Vitae détaillé ;
4. Extrait du Casier Judiciaire valide ;
5. Trois personnes de référence professionnelle avec leurs contacts ;
6. Une copie de la carte nationale d'identité.

## 2.2. Dépôt de demandes

Les candidatures doivent être déposées, sous pli fermé ne portant aucune mention du candidat ou ses contacts, à la réception de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, sise Rohero I, Jonction Boulevard MWEZI GISABO et Avenue Muyinga, avec la mention unique sur l'enveloppe : « **REC 2026/04/EPD-AHEAD/CDD** : "Candidature au poste de stagiaire au projet Réf: REC 2026/04/EPD-AHEAD/STAGE" au plus tard, le **30 /..04/2026 à 12 heures 00**.

Seuls les candidats retenus pour passer le test de recrutement seront contactés. Les dossiers de demande déposés ne seront pas restitués aux postulants.

Les candidatures féminines sont encouragées.

Fait à Bujumbura, le **21 / 4** /2026



**Mgr Martin Blaise NYABOHO**

**Président de la CNIDH**